

## INSTITUT SLAM

4 rue Git-le-Cœur - 75006 Paris

formation@slamlivrerare.org

# INSTITUT DE FORMATION DU SLAM BULLETIN D'INSCRIPTION

Séminaire sur les *Métiers du livre rare*

Intitulé du Séminaire : *MÉTIERES DU LIVRE RARE*

Dates : 30 juin au 4 juillet 2025, de 9h30 à 17h

Lieu : École des Chartes, 65 rue de Richelieu, 75002 Paris

FRAIS D'INSCRIPTION : 680 €

À régler au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription : 20 juin 2025

Informations de contact du participant :

Civilité :  Madame

Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Entité juridique représentée (si applicable) : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Adresse postale :

Rue et numéro : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Votre profil :

Situation professionnelle :

Salarié du secteur privé

Salarié du secteur public

Gérant commerce indépendant

Étudiant

Demandeur d'emploi

Autre

Coordonnées de facturation si différente des informations ci-dessus :

Dénomination sociale : .....

Nom et prénom : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

J'ai lu et accepte les conditions générales et particulières jointes au présent bulletin d'inscription et reconnais prendre part à un événement organisé pour mes besoins professionnels.

Date et signature du participant :

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire rempli et signé à : [formation@slamlivrerare.org](mailto:formation@slamlivrerare.org)

# CONDITIONS PARTICULIÈRES

**1 - Intitulé :** « Métiers du livre rare »

**2 - Nature de l'action :**

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Cette action ne débouche pas sur la délivrance d'un diplôme. Il sera délivré au participant un certificat de participation.

**3 - Date du séminaire :** du 30 juin au 4 juillet 2025.

**4 - Durée et horaires du séminaire :**

27 heures réparties sur 5 jours. Les plages horaires exactes de chaque journée sont indiquées dans le programme détaillé.

**5 - Lieu du séminaire :**

École des Chartes, 65 rue de Richelieu, 75002 Paris.

Pas de distanciel possible.

**6 - Modalités de déroulement :**

Interventions de spécialistes – Leurs noms, diplômes, titres ou références sont indiquées dans le programme joint.

Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques.

**7 - Type d'événement :**

Séminaire en présentiel collectif.

**8 - Nature de la sanction et modalités d'évaluation jalonnant ou terminant le séminaire :**

QCM et sa correction.

**9 - Effectif de l'encadrement et des intervenants :** se reporter au programme joint.

**10 - Moyen de contrôle de l'assiduité :**

Feuille d'émargement - Attestation d'assiduité fournie après le séminaire.

**11 - Niveau de connaissance requis :** aucun, mais des connaissances générales de bibliophilie sont appréciées pour un meilleur suivi.

**12 - Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :** présentation par les intervenants, interaction avec eux, travaux pratiques, études de cas, à l'aide d'objets apportés par les intervenants, supports de présentation remis en début de séance.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION EN PRÉSENTIEL

## Présentation

L'INSTITUT SLAM, dont le siège social est situé 4 rue Git-le-Cœur, 75006 Paris, met en place et dispense des formations, actions, activités, séminaires ou colloques destinés à donner les bases de connaissances utiles pour comprendre le domaine du livre de collection : théorie, pratique, usages, marché.

Une collaboration avec l'École des Chartes prévoit la mise à disposition d'une salle pour la tenue du séminaire « Métiers du livre rare ».

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par l'INSTITUT SLAM. Toute commande de service auprès de l'INSTITUT SLAM implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

## Modalités d'inscription

L'inscription sera validée à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le participant et sous réserve de paiement et de participation effective.

## Prix et modalités de paiement

Le prix est indiqué sur le bulletin d'inscription. Ce prix inclut la mise à disposition d'un support écrit au participant.

Le paiement est à effectuer en totalité à l'inscription.

Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « INSTITUT SLAM ».

Virements bancaires :

IBAN : FR76 1027 8060 2800 0207 1380 147 – BIC CMCIFR2A

en précisant le nom de l'événement et le nom du participant.

## Prise en charge

L'INSTITUT SLAM ne peut à ce jour permettre une prise en charge par un Organisme financeur.

Cependant les documents suivants seront établis :

avant l'événement :

- reçu de paiement, bulletin d'inscription (à retourner signé à l'INSTITUT SLAM) ;

après l'événement :

- enquête de satisfaction, attestation d'assiduité (en conformité avec les feuilles d'émergement).

## Responsabilité

Toute inscription à un événement se déroulant dans les locaux de l'École des Chartes implique le respect du règlement intérieur de cet établissement et des règles de décence et de bon comportement. L'INSTITUT SLAM ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'effets personnels des participants lors de la formation. Il appartient au participant de vérifier que son assurance personnelle ou professionnelle le couvre lors de l'événement.

La responsabilité de l'INSTITUT SLAM vis-à-vis du participant ne saurait excéder en totalité le montant payé par le participant à l'INSTITUT au titre des présentes.

## Délai de rétractation

À compter de la date de souscription, et sous réserve que l'événement n'ait pas déjà eu lieu ou lieu dans moins de dix (10) jours ouvrables, le participant dispose d'un délai de dix (10) jours pour se rétracter.

Le participant informe l'INSTITUT SLAM de sa rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception.

## Annulation - remplacement du fait du participant

Toute annulation par le participant, passés le délai de rétractation exposé ci-dessus, doit faire l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception, en y exposant les motifs, au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'événement.

Dans le cas d'une annulation par le participant reçue moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'événement, cela entraîne, sauf cas de force majeure, le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % du montant de la prestation. Toute annulation intervenant dans les 5 jours ouvrés précédant la date du début de l'événement entraîne, sauf cas de force majeure, le paiement de l'intégralité de la prestation.

Toute action de formation ou événement commencé est du intégralement, sauf cas de force majeure en cours d'événement pouvant donner lieu à un remboursement partiel au prorata temporis. En cas d'absence n'ayant pas les traits de la force majeure, le premier jour de l'événement ou l'un des quelconques autres jours, l'ensemble des frais d'inscription restera dû et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Le remplacement d'un participant par une autre personne est accepté sans frais jusqu'à 2 jours ouvrés avant le début de l'événement. Tout remplacement à l'initiative du participant moins de 2 jours ouvrés avant le début de l'événement sera considéré comme une nouvelle inscription, donnant lieu au paiement des frais d'inscription correspondants.

Toute demande de remplacement doit être notifiée par courriel : [formation@slamlivrerare.org](mailto:formation@slamlivrerare.org)

### **Annulation ou report du fait de l'INSTITUT SLAM**

L'INSTITUT SLAM se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un événement, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session. Les participants sont prévenus dans les plus brefs délais et les frais d'inscription remboursés. Dans le cas d'un report de dates décliné par le participant, l'INSTITUT SLAM procèdera au remboursement des frais d'inscription. L'annulation ou le report de l'événement ne peuvent donner lieu au versement de dommages et intérêts.

De manière exceptionnelle, l'INSTITUT SLAM se réserve le droit de remplacer des intervenants initialement prévus pour assurer l'événement par d'autres, garantissant une qualité équivalente.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports remis, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'INSTITUT SLAM ou de l'auteur du document. Le participant s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation d'événements ou de formations.

Toute reproduction, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle, des contenus sont strictement interdites, quels que soient le procédé et le support utilisés. L'INSTITUT SLAM demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire.

### **Informatique et libertés**

Les informations recueillies pour l'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'INSTITUT SLAM pour gérer les inscriptions, organiser les formations ou événements et vous informer de futures activités. La base légale du traitement est votre consentement à la collecte et au traitement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le SLAM et éventuellement les autres participants à l'événement, ainsi qu'aux organisateurs et encadrants.

Les données sont conservées pendant 5 années.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'INSTITUT SLAM : [formation@slamlivrerare.org](mailto:formation@slamlivrerare.org)

### **Force majeure**

La définition de la force majeure est celle prévue par le code civil.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. En cas de litige survenant entre l'INSTITUT SLAM et le participant, il sera recherché une solution amiable. À défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande seront soumis au Tribunal compétent à Paris.